



POLITIQUE DE LA FAMILLE, DES JEUNES AUX AÎNÉS

Dosquet

LA PERSONNE AÎNÉE

L'ainée est une personne à part entière tout comme le sont les familles, les jeunes et les adolescents. La personne aînée contribue à l'enrichissement de sa communauté en permettant la transmission de connaissances de génération en génération par ses expériences de vie et la sagesse acquise. Il n'y a pas d'âge fixe où une personne devient aînée. En réalité les aînés font partie d'un groupe social réunissant plusieurs générations ainsi ils se trouvent à être le groupe le plus âgé dans sa société d'appartenance

LA FAMILLE

La famille est la cellule de base de notre société et le lieu d'apprentissage et de socialisation des individus. Elle englobe toute relation parent(s) –enfant(s) quelle que soit la forme que prend l'union soit les parents biologiques, adoptifs, substituts et les enfants du sang, adoptés, en famille d'accueil sans oublier les monoparentales, les grands-parents ou la famille élargie (frères, sœurs, oncles, tantes, etc.). Elle évolue en favorisant les liens intergénérationnels entre enfants, parents et grands-parents.

LA MISSION

Dosquet entend intégrer concrètement *le réflexe penser et agir Familles/Aînés dans le processus décisionnel en tenant compte des connaissances et de la compréhension des besoins exprimés.

Elle s'engage à considérer les impacts sur les familles et les aînés avant de prendre une décision.

***Ce réflexe amène un questionnement :**

Est-ce que cette décision/projet/règlement est bénéfique pour les Familles et les Aînés? Peut-on le/la modifier pour qu'il/elle le soit?

LES VALEURS

- **Qualité de vie, bien être et sécurité**
- **Respect, diversité et bienveillance**
- **Partenariat, concertation et solidarité**

LES PRINCIPES DIRECTEURS

La Famille et les Aînés sont les premiers responsables de leur développement, le rôle des instances municipales est de leur apporter du soutien.

En ce sens, Dosquet affirme l'importance de :

- **Adhérer aux piliers du vieillissement actif : la participation, la santé et la sécurité et en faire la promotion.**
- **Soutenir et faciliter la qualité de vie de la Famille, des Jeunes aux Aînés.**
- **Demeurer actif au niveau social, physique et intellectuel.**
- **Reconnaître les champs de compétence des partenaires sociocommunautaires et économiques et de mettre en commun des objectifs à atteindre.**
- **Renforcer les environnements favorables à la qualité de vie et aux saines habitudes de vie.**
- **Encourager la participation citoyenne et la consultation de la population.**
- **Développer une solidarité intergénérationnelle.**
- **Assurer une cohérence entre la politique Famille/Aînés et notre planification stratégique.**
- **Agir en fonction du développement durable.**

OBJECTIFS GÉNÉRAUX

Par l'application de sa politique, Dosquet souhaite atteindre les objectifs généraux suivants :

- **Améliorer la qualité de vie de la Famille, des Jeunes aux Aînés.**
- **Faciliter l'accès aux services municipaux, communautaires et de santé.**
- **Assurer l'attraction et la rétention des Familles, des Jeunes et des Aînés.**
- **Soutenir l'arrivée et l'intégration des personnes issues de l'immigration**

AXES D'INTERVENTION

1. **Espaces extérieurs et bâtiments** : aménagement du territoire et de l'urbanisme, conception des espaces et des bâtiments publics.
2. **Habitat et milieu de vie** : les services de proximité, l'accessibilité au logement et une diversité d'habitation pour les Familles et les Aînés.
3. **Transport et mobilité** : les transports actifs, individuels et collectifs.
4. **Participation sociale** : rôle du citoyen qui engage ses connaissances, ses habiletés au service d'autrui, bénévolement ou autrement.
5. **Loisirs** : les activités de socialisation et les loisirs sportifs, culturels, récréatifs et communautaires.
6. **Respect et inclusion sociale** : les relations intergénérationnelles, l'intégration des nouveaux arrivants et le respect des différences.
7. **Communication et information** : diffusion et accessibilité de l'information.
8. **Santé, services sociaux et organismes communautaires** : environnements favorables aux saines habitudes de vie, soutien à domicile, proches aidants, etc.
9. **Sécurité** : services de protection, services aux citoyens et programmes de prévention